MOUGINS
CÔTE D'AZUR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE ET EMPLACEMENTS RESERVES

5a Ouest

Echelle 1/5000

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010
Révision simplifiée n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013
Modification n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2014 Modification n° 2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2015 Modification n° 3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015 Modification n° 4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013 Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2017
Déclaration de projet n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2018

Origine DGFiP Cadastre© Droits de l'Etat réservés® 2016

- Arbres et entités remarquables classés
- Eléments patrimoniaux à protéger
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers à conserver
- Marges de recul
- Limite de zones
- Espaces Boisés Classés
- Espace végétalisé à valoriser
- Espace naturel à protéger (habitat d'Orchidées)
- Emplacements réservés voirie
- Emplacements réservés espaces verts
- Emplacements réservés équipement de superstructure
- Servitude de Mixité Sociale - art.151-41 4°
- Zone exposée à un aléa élevé à très élevé de mouvement de terrain
- Zone inondable risque fort
- Zone inondable risque modéré

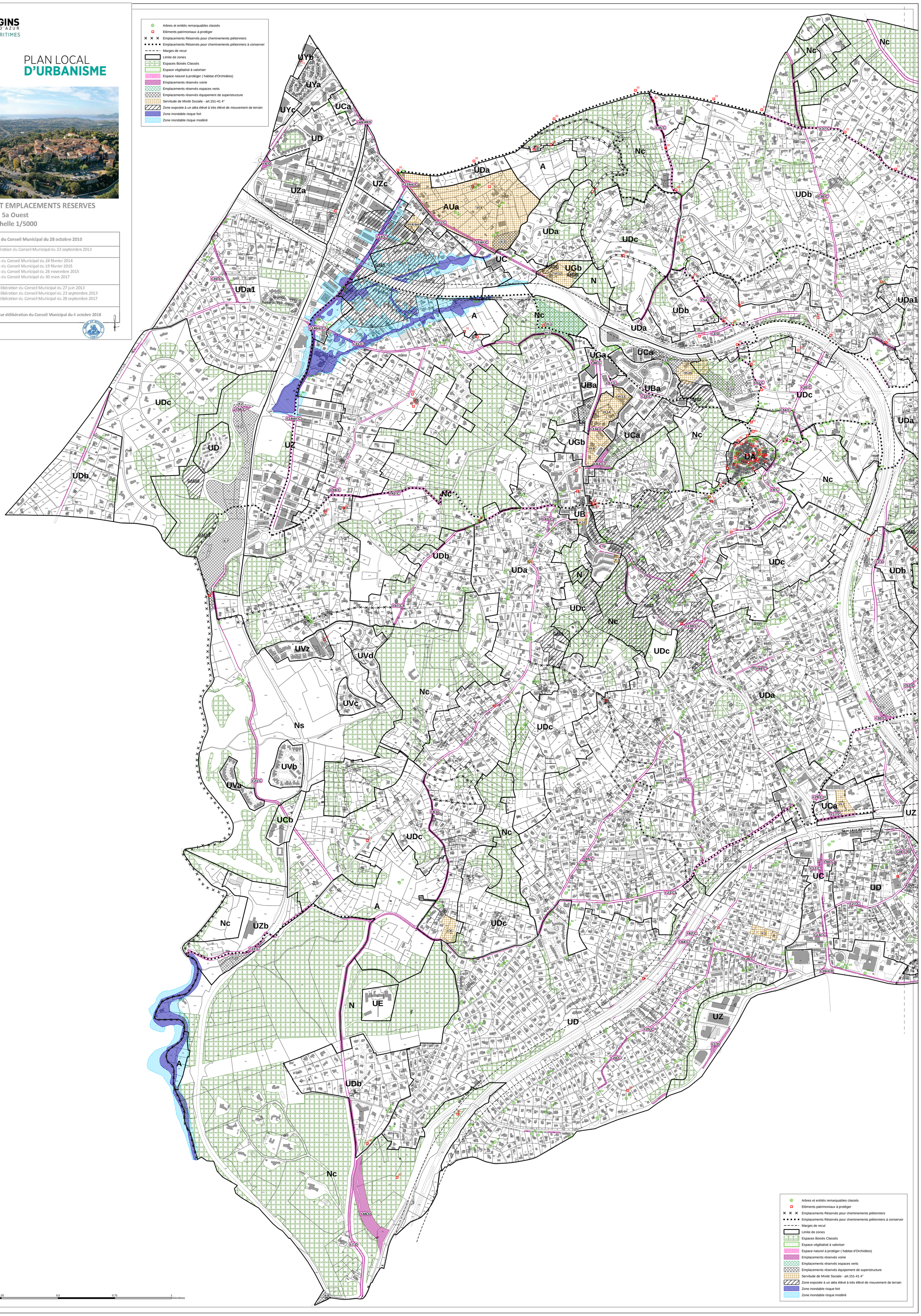

1 / 5 000

0 0,125 0,25 0,5 0,75 1 Kilomètres

- Arbres et entités remarquables classés
- Eléments patrimoniaux à protéger
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers à conserver
- Marges de recul
- Limite de zones
- Espaces Boisés Classés
- Espace végétalisé à valoriser
- Espace naturel à protéger (habitat d'Orchidées)
- Emplacements réservés voirie
- Emplacements réservés espaces verts
- Emplacements réservés équipement de superstructure
- Servitude de Mixité Sociale - art.151-41 4°
- Zone exposée à un aléa élevé à très élevé de mouvement de terrain
- Zone inondable risque fort
- Zone inondable risque modéré